

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de Bessey 10 Place de la Mairie 42520 BESSEY Tél : 04 74 87 36 83 Fax : 09 70 62 38 27 Mail : mairie.bessey42@orange.fr	M. le Maire de Bessey M. Charles ZILLIOX

Zonages concernés par la présente demande		
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement :	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)
<p>La commune, dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme, souhaite engager une réflexion globale sur la gestion des eaux pluviales sur son territoire.</p> <p>La commune souhaite également intégrer la gestion des eaux pluviales dans les futurs projets d'urbanisation.</p> <p>Le zonage pluvial accompagne la révision du document d'urbanisme.</p> <p>La commune a réactualisé en 2018 son Schéma Général d'Assainissement (SGA) et dans ce cadre, elle a réactualisé son zonage d'assainissement des eaux usées qui accompagne la révision du document d'urbanisme.</p>

Caractéristiques des zonages et contexte		
Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ? - Non : Etablissement d'un Zonage des Eaux Pluviales - Oui : Révision du zonage d'assainissement Eaux Usées	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?	2010 pour le zonage d'assainissement eaux usées	
Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?	Environ 8 360 m <sup>2</sup>	Environ ha
Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)	Le territoire concerné est le territoire communal de Bessey (cf. Annexe 3 - Carte du zonage pluvial)	
Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? - PLU en cours de révision	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? - PLU approuvé en Février 2010		
Si le(s) document(s) est / sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?	La révision du PLU est en cours de finalisation et d'approbation.	
<input checked="" type="radio"/> La réalisation / révision / modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration / révision / modification du document d'urbanisme ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :	- Prise en compte du risque d'inondation par ruissellement pour définir les zones constructibles ; - Intégration des règles de gestion des eaux pluviales dans le règlement du document d'urbanisme. - Raccordement du secteur de l'Aucize à la STEP du Bourg par une extension du réseau EU réseaux.	
Le(s) PLUi / PLU / carte communale, en vigueur, font / fait-il (elle) ou ont/a-t-il (elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Préciser les études : - Révision du Schéma Général d'Assainissement communale achevé en 2018 - Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales communale achevées en 2018		
Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées		
Êtes-vous / intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs) ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone conchylicole ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Limitrophe



Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'une zone de montagne ?	Oui	Non	<input checked="" type="radio"/> Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?	Oui	Non	<input checked="" type="radio"/> Limitrophe
Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?	Oui	Non	<input checked="" type="radio"/> Limitrophe
→ Préciser lesquels : - <b>Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du Rhône, approuvé le 30 Octobre 1997.</b>			
Le territoire dispose-t-il de cours d'eau de première catégorie piscicole ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
Le territoire dispose-t-il de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
Préciser lesquels :			
Y a-t-il une zone environnementale sensible à proximité telle que : Natura 2000 ?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
ZNIEFF1?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Zone humide ?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
Présence connue d'espèces protégées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui		Non
Présence de nappe phréatique sensible ?	Oui		<input checked="" type="radio"/> Non
→ Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) - Zone Natura 2000 : « Affluents en rive droite du Rhône » ; - ZNIEFF de type I « Gorges de Malleval » et « Combe de la Petite Gorge » ; - ZNIEFF de type II : « Ensemble des vallons du Pilat Rhodanien » ; - Zone humide : 8 zones humides identifiées par la DDT de la Loire. (Cf. Annexe 2 - Cartographie du patrimoine naturel)			
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?	Ruisseau de l'Epervier : [EE : Moyen – EC : Bon état]		
Nom de la (des) Masse(s) d'eau superficielle : - Ruisseau de l'Epervier (FRDR11635) ;			
Nom de la (des) Masse(s) d'eau souterraine - Socle Monts du Lyonnais Sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux (FRDG613).			
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	Oui :		<input checked="" type="radio"/> Non
Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?	Oui :		<input checked="" type="radio"/> Non

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui : SCoT des Rives du Rhône, approuvé en Mars 2012	<input type="radio"/> Non
<b>Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées</b>		
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ? - Un potentiel de surface ouverte à l'urbanisation de 5 600 m <sup>2</sup> pour des logements et 26 738 m <sup>2</sup> pour des activités a été identifié dans le projet de PLU.	<input type="radio"/> Oui :	<input checked="" type="radio"/> Non
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ? (Cf. Annexe 1 - Plan des réseaux)	<input checked="" type="radio"/> Séparatif : 50 %	<input checked="" type="radio"/> Unitaire : 50 %
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

**Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant**

**Questions relatives aux**

- zones d'assainissement collectif des eaux usées: gérées par la commune de Bessey
- zones d'assainissement non collectif des eaux usées : gérées par la Communauté de Communes Pilat Rhodanien

<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>		
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ? - Oui le SGA était l'occasion de réviser le zonage d'assainissement eaux usées pour mettre en concordance la délimitation des OAP avec celle du zonage d'assainissement collectif mais les 5 OAP étaient déjà en parties situées en zone d'assainissement collectif : environ 8 360 m <sup>2</sup> de ces OAP n'étaient pas situées en zone d'assainissement collectif.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Les contrôles des assainissements non collectifs sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? - Les contrôles non réalisés sont des bâtiments non habités; des ruines; ou concernant des PC en cours.	<input checked="" type="radio"/> Oui 28 installations contrôlées 2 non réalisées (délai inconnu)	<input type="radio"/> Non
Les non-conformités ont-elles été levées ? Priorités de réhabilitation (P0 et P1 avec délai de 4 ans, P2 sans délai) avec nombre d'habitation concernées : - P0: 2 - P1: 2 - P2: 6	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non



Sont-elles en cours d'être levées ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface sans objet parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ? <b>Pas d'informations</b>	Oui	Non
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui - Cours d'eau - Réseau Pluvial - Fossé	Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps sec ? - La STEP du Bourg (850 EH) n'est pas en surcharge par temps sec. - La STEP du lieu-dit Gencenas (72 EH) en surcharge par temps sec mais les analyses en sorties sont corrects (étude prévue dans le programme de travaux du SGA afin d'étudier le remplacement ou l'extension de cette dernière). 6 logements au maximum (OAP, dents creuses et potentiel de division) pourront être raccordés sur la STEP de Gencenas.	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge par temps de pluie ? - La STEP du Bourg (850 EH) n'est pas en surcharge par temps de pluie. - La STEP du lieu-dit Gencenas (72 EH) en surcharge par temps de pluie.	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge de façon saisonnière ? - La commune de Bessey ne connaît pas de variations saisonnières de sa population.	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>		
Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? 1 seul poste de relevage sur la commune : pour le relèvement des EU collectées sur le hameau de Sallecroix (60 habitations) et envoyées à la STEP du Bourg. Les autres éléments des 2 systèmes d'assainissement fonctionnent de façon gravitaire et sans électricité : STEP par lagunage ou filtres plantés de roseaux.	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..)	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

**Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant**

**Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement**

<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>		
Existe-t-il des risques ou enjeux liés à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
de ruissellement ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
de maîtrise de débit ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
d'imperméabilisation des sols ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Lesquels : - Glissement de terrain ; - Inondation de pied de versant ; - Ruissellement sur versant.		
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Lesquelles :		
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?		
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ? - Cartographie des corridors d'écoulement (Cf. Annexe 3 - Carte du zonage pluvial)	<input checked="" type="radio"/> Oui Fournir si possible une carte	Non
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? - Des propositions ont été formulées dans le cadre de l'étude de zonage.	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

<b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>		
Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non



Selon quelle fréquence ? Rare		
Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Avez-vous subi des coulées de boues ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Avez-vous subi des glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Autres		
Votre territoire fait-il parti d'un SAGE en déficit eau ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Votre territoire fait-il parti d'une Zone de Répartition des Eaux ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

**Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine		
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ? (Cf. Annexe 1 - Plan des réseaux)	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Si oui, lesquelles ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'ouvrages de rétention, favorables à la décantation, notamment au droit des zones à urbaniser.</li> <li>- Privilégier la collecte aérienne par fossé ou noue.</li> </ul>		
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Si oui lesquels et pour quel objectif ?		
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?	Oui	Non
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	Oui	Non

**Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?**

Au vue des problématiques rencontrées et de l'absence d'aménagement dans des zones naturelles remarquables sur le territoire communal de Bessey, une étude environnementale n'est pas nécessaire.

A Bessey, Le 4 Juillet 2018,  
Le Maire, Charles Zilliox.



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Charles Zilliox", is written over the official seal. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the seal.